

## Conseil Municipal

REUNION du 05 NOVEMBRE 2012

Séance à 20h30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, REVEILLAC Louis,  
AUREYRE Marie-Claude, DELMAS Sylvain, FALGUIERES  
Alain , LEGRESY Cécile, QUERCY Olivier ,VALETTE Jean-  
François

Excusé : LACROIX Odile

Absent : ALBAGNAC Robert

Date de la convocation : 30 Octobre 2012

### **1. PLAN DE FINANCEMENT « Aménagements Paysagers et sécuritaires des espaces publics de Corn »**

Le coût de l'opération a évolué suite à l'étude du bureau INDIGO et du Conseil Général, le plan de financement a donc été établi comme suit :

Conseil Général – Fonds de concours chaussée	35 700.00 €	(sollicitée)
Conseil Général – FAIE (20% des dépenses qualitatives sur la base de 200.000€)	40 000.00 €	(sollicitée)
Conseil Régional – Fonds Territorial (15% sur la base de 153 000.00 €)	23 000.00 €	(sollicitée)
Etat – DETR 2011 sur tranche ferme	26 250.00 €	(acquise)
Etat – DETR 2013 sur tranches conditionnelles 1 et 2	24 000.00 €	(sollicitée)
Etat – Amendes de police	8 313.00 €	(acquise)
Etat – Ministère de l'Intérieur	5 000.00 €	(sollicitée)
Communauté de Communes Fonds de concours	40 000.00 €	(sollicitée)
Autofinancement (34%)	104 237.00€	

**TOTAL 306 500 € HT**

### **2. REUNION D'INFORMATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en collaboration avec le bureau d'Etudes INDIGO, une réunion d'information à la population pourrait avoir lieu dans le courant du mois de Décembre 2012.

### **3- CONVENTION DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Serge VALETTE, Maire de Corn, à signer la convention d'adhésion au service internet du Centre de Gestion 46 pour la mise en place de la dématérialisation des marchés publics.

### **4. REPORT DE DELIBERATION FDEL**

Monsieur le Maire, suite aux déclarations de plusieurs conseillers l'informant qu'ils n'avaient pas pu consulter le modèle de délibération relatif à la « *Délégation de la compétence Eclairage Public à la Fédération Départementale d'Energies du Lot* », qui leur avait été transmise par voie informatique, décide de reporter le vote de cette délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **5. DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier rappelant la procédure à suivre en matière de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le conseil municipal décide de compléter le formulaire pour de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour permettre aux administrés de déclarer les dégâts causés sur des habitations par la sécheresse 2012.

### **6. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le Conseil Municipal

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide ;

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à CARROUSSEL Laurence, Receveur Municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49€.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier émanant de la Société Civile Professionnelle d'Avocats, lui signifiant le jugement favorable à la commune dans le cadre du litige qui l'opposait à la Société CROBAM.
- Le Conseil municipal émet la possibilité d'étudier la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), suite aux conseils de Monsieur le Sous-Préfet.

- Les abords de la Croix située à l'intersection de la RD113 et de la voie communale du Mas de Pégourié vont être desherbés par l'employé municipal.
- Les murets en pierre sèches du tour du Lac de Cournillou vont être remontés le Vendredi 23 Novembre 2012 de 10 heures à 16heures 30 ; les bénévoles seront les bienvenus.
- Monsieur FALGUIERES informe le conseil municipal qu'il est entièrement satisfait du fonctionnement de son restaurant ; il émet quelques déceptions au sujet de son épicerie qu'il a mis en place essentiellement pour rendre service à la population locale.
- Monsieur Alain FALGUIERES va procéder à la consolidation du mur du petit parking situé en face de la maison de Mr et Mme CALVET.

Séance levée à 23H15.